

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun

Commune de Récicourt

Le Maire de RECICOURT

Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu la Loi concernant la fermeture des décharges communales non autorisées,

A R R E T E :

Article 1 : Les décharges municipales cadastrées 419 ZD 23 lieu dit BABIMONT, 068 ZP 40 lieu dit LES ECURONS et 082 ZD 32 lieu dit LA LOUVIERE sont fermées depuis le 1er novembre 1993, suite à l'adhésion de la Commune à la Section Ordures Ménagères du SIVOM de Clermont en Argonne en date du 1er Août 1993.

Article 2 : Le site étant désaffecté, aucun dépôt de quelque nature que ce soit n'est autorisé.

Fait à Récicourt, le 4 septembre 1996

Le Maire,



C. KOSTRZEWA

